

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Culturel de Saint Privat, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de J DAUMAS), M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD) JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTIER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, P CORTIAL, P ROUX, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, B SOUCHE, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 5

Votants : 40

Absents : 12

Date de convocation : 5/03/2024

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Participation financière au programme de logements ADIS - rue Georges Couderc à Aubenas.

Vu le Programme Local de l'Habitat 2022 / 2027 approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 4 novembre 2021, et notamment son programme d'actions ;

Vu le guide des aides à l'habitat 2022 / 2027 approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 décembre 2021 et notamment les aides à destination des bailleurs publics visant à soutenir la production de logements sociaux et très sociaux (action n°5 du PLH : soutenir la production de logements sociaux et très sociaux) ;

Vu la demande de subvention déposée par ADIS SA HLM le 13 avril 2022 auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 28 juin 2022 ;

Le dossier faisant l'objet d'une demande de subvention de la part d'ADIS SA HLM est le suivant :

Opération « Les Terrasses de Couderc » sur Aubenas - 66 logements locatifs sociaux

• **Descriptif de l'opération**

L'opération sise 23 rue Georges Couderc à Aubenas s'inscrit dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville ». Il s'agit d'un programme de construction de 66 logements locatifs sociaux neufs qui fait suite à la démolition de 67 logements. Le programme comprend :

- 47 logements sociaux PLUS
- 19 logements très sociaux PLA1
- Typologie : 26 T2, 33 T3 et 7 T4

L'agrément de l'Etat a été délivré en décembre 2019. Le permis de construire a été accordé le 17 février 2022.

L'immeuble sera raccordé au réseau chaleur bois d'Aubenas et l'ensemble des niveaux sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Conformément aux plafonds prévus au règlement d'aide :

- **Demande de subvention CCBA : 25 000 €**
- pour 2 logements PLUS neufs : 2 x 2 000 € = 4 000 €
- pour 7 logements PLAI neufs : 7 x 3 000 € = 21 000 €

Le coût total prévisionnel de l'opération est, quant à lui, estimé à 9 090 028 € TTC.

- **Plan de financement**

Dépenses (montant fiscal)		Recettes (montant fiscal)	
Foncier	1 377 468,24 €	Emprunt CDC	4 571 369 €
		Prêt banque externe	2 200 000 €
		Etat (PLAI)	382 660 €
Coût de la construction, honoraires...	7 712 559,76 €	CCBA	25 000 €
		Aubenas (10% CCBA)	2 500 €
		Subvention Action Logement	850 000 €
		Subvention collecteur 1%	536 000 €
Fonds propres	522 499 €		
Total	9 090 028 €	Total	9 090 028 €

- **Planning prévisionnel**

Déclaration d'ouverture de chantier le 30/06/2022

Fin prévue des travaux : mai 2024

Conformément au règlement financier en vigueur, le dossier a été présenté aux membres du Bureau exécutif le 28 juin 2022 qui ont émis un avis de principe favorable à cette demande de subvention.

ADIS SA HLM ayant envoyé la copie des ordres de service le 14 décembre 2023, confirmant ainsi le démarrage des travaux, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution d'une subvention à ADIS SA HLM d'un montant maximum prévisionnel de 25 000 € pour l'opération « Les Terrasses de Couderc » sise 23 rue Georges Couderc à Aubenas, dans le cadre du règlement financier du PLH 2022/2027 ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les formalités pour l'exécution des présentes et notamment à la signature de la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 13 mars 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240312-DEL12032024-14-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024